

Rapport du Comité consultatif pour le budget et les finances de la FDI
11 septembre 2024

- Grâce à l'équipe professionnelle de la FDI, le budget a été particulièrement transparent au cours des deux-trois dernières années, et la situation financière de la FDI est saine, avec un **budget équilibré** de 1,7 million CHF cette année, dont un excédent de 41 965 CHF.
- L'excédent est affecté aux réserves et au budget de fonctionnement.
- Les revenus sont issus à 33 % des cotisations d'adhésion, à 19 % du congrès et à 45 % des partenariats.
- L'ensemble des activités et programmes de la FDI ont été déclarés. Les comités se réunissent et fixent leur budget pour l'année à venir.
- Le parrainage par des entreprises privées constitue la majeure partie des revenus hors cotisations.

L'Assemblée générale a défini une politique **interdisant** le parrainage de la FDI par des entreprises fabriquant et commercialisant des produits alimentaires trop riches en sucre. À titre d'exemple, le groupe Unilever fabrique des dentifrices, mais il commercialise également des glaces et d'autres produits alimentaires avec un taux élevé de sucre. La FDI a donc décidé de mettre fin au parrainage par cette entreprise, qui s'élevait à **1 million d'euros**. Elle a également mis fin au parrainage de 200 000 CHF par Mars, Inc. (confiseries).

Cela a engendré une baisse de revenus de 700 000 CHF.

La FDI a d'ores et déjà dégagé 350 000 CHF afin de compenser partiellement cette baisse. La FDI est en pourparlers avec de nouveaux partenaires éventuels (Colgate, pour un montant de 795 000 CHF).

Le nouveau partenariat avec Haleon a généré 300 000 CHF cette année.

Commentaires du Comité consultatif pour le budget et les finances :

**** 1.** Certains délégués ont suggéré de maintenir le parrainage par des entreprises fabriquant des produits alimentaires avec un taux élevé de sucre, à condition qu'elles s'engagent à réduire ce taux dans un délai donné. Le comité n'est pas d'accord et juge que cela irait à l'encontre de la politique actuelle de la FDI. De plus, le temps consacré par le personnel à évaluer la réduction du taux de sucre n'en vaudrait pas la peine. De nombreuses entreprises ne fabriquant pas de produits alimentaires sucrés sont disposées à parrainer nos programmes.

**** 2.** Le comité a fait remarquer que le Conseil pourrait envisager de faire appel à plusieurs sponsors apportant de **plus petites sommes, plutôt que de faire appel à un nombre limité de sponsors apportant de GROSSES sommes**, de telle sorte que la perte d'un sponsor n'ait pas une incidence d'une telle ampleur.

Plutôt que de ne compter que sur une grande entreprise, la FDI devrait faire appel à plusieurs entreprises, grandes et petites. Il serait par exemple possible d'envisager un système de classement des sponsors (Platine/Or/Argent) en fonction du montant apporté. Le cas échéant, un montant maximum devra être défini pour chaque catégorie.

**** 3.** Autre question des délégués : comment la participation à l'assemblée a-t-elle évolué au cours des trois à cinq dernières années ?

Le comité répond que cela dépend du pays dans lequel se déroule l'assemblée et du nombre de dentistes locaux présents pour y apporter leur concours.

Remarque : La FDI tire également ses revenus d'une « redevance » d'environ 500 000 CHF dont doit s'acquitter le pays d'accueil de l'assemblée, quel que soit le résultat réel (bénéfice/perte).

REMARQUE : Les pays candidatent pour accueillir l'assemblée et c'est le Conseil de la FDI qui tranche. (La participation s'élève à entre 6 000 et 15 000 membres.)

** 4. La question des **réserves disponibles/indisponibles** issues des parrainages a également été abordée.

33 % du budget est financé par les cotisations d'adhésion. 45 % des fonds issus des parrainages sont réservés à certains programmes (par exemple, les fonds apportés par GC servent à financer des programmes pour les PERSONNES ÂGÉES). Si l'intégralité des fonds ne sont pas utilisés, ils peuvent être placés dans la réserve indisponible prévue par la Swiss GAAP RPC 21 afin d'être réaffectés ultérieurement avec l'autorisation du sponsor.

** 5. Il convient par ailleurs de noter que la FDI est toujours en quête de gains d'efficacité et d'économies sur les frais administratifs. Cela a notamment été illustré par **la démarche consistant à fusionner les services Plaidoyer pour la santé publique et Communication**, qui a permis de réduire les effectifs et les frais administratifs.

** 6. Le comité a remercié le Conseil d'avoir baissé le coefficient multiplicateur des cotisations d'adhésion d'environ 0,07 à 0,06 et d'avoir accepté de rembourser l'excédent sous forme de crédit pour l'année prochaine. Le comité a également salué le fait que le Conseil et le groupe de travail réfléchissent à d'autres méthodes de calcul du montant des cotisations (notamment en supprimant le RNB).

** 7. Le comité a en outre salué le fait que les futures discussions et thèmes de recherche visent à réduire les coûts de l'assemblée de la FDI pour tous les pays, en optant éventuellement pour davantage de réunions virtuelles. Il a toutefois rappelé *l'importance des réunions en présentiel*, notamment en matière **de mise en relation et de réseautage**, car rassembler le monde entier et expliquer pourquoi la santé dentaire est si importante pour la santé générale nous tient tous très à cœur.

** 8. Le comité a également encouragé le Conseil et le personnel de la FDI à **diversifier les sources de revenus hors cotisations** afin de pouvoir baisser les cotisations d'adhésion pour les pays sur le long terme.

Le Comité consultatif pour le budget recommande à l'Assemblée générale d'approuver le budget 2025 de la FDI.

Nous remercions le personnel de la FDI pour les informations fournies et les dentistes ci-après, membres du Comité consultatif pour le budget et les finances de la FDI 2024 :

France : D^r Joël Trouillet

Association dentaire américaine : D^r Linda J. Edgar

Japon : D^r Kazuhiko Suese

Ouganda : D^r Nakyonzi Maria Gorretti

Costa Rica : D^r Antonia Munoz